

LETTRE D'INFO

de la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais

Février 2012

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

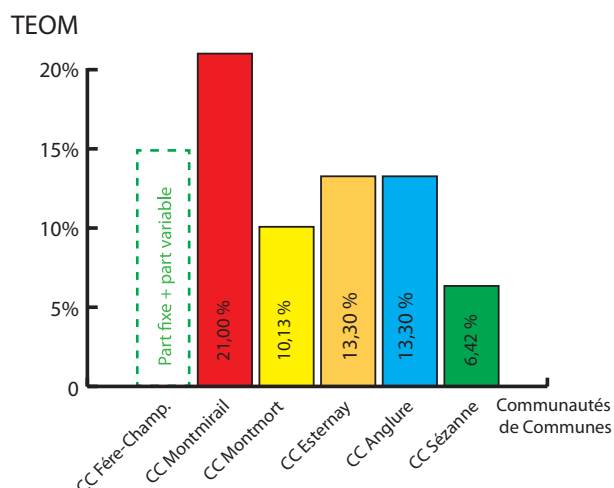
La collecte et le traitement des déchets constituent le premier poste de dépenses de la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais (CCCS) : 920 000 € soit 25% du budget de 2011.

L'incinération des déchets résiduels (poubelles grises) représente, à elle seule, 300 000 €, c'est-à-dire beaucoup plus que le coût du tri sélectif (sacs jaunes).

TRIER, C'EST LIMITER LES DÉPENSES ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de la CCCS est fixée pour le moment à 6,42% de la base du Foncier Bâti soit deux à trois fois moins que la plupart des autres TEOM du Département. En moyenne, elle s'élève à 81 € TTC par foyer et par an. Elle ne couvre que 50% de la dépense totale, le reste étant financé par les autres impôts locaux.

Comparaison des différentes
Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères
dans les Communautés de Communes environnantes



> Pourquoi trier ?

Trier pour préserver l'environnement
Trier pour économiser

La Communauté de Communes dépense :

68 €

pour 1 tonne de déchets
triés, donc recyclés.

177 €

pour 1 tonne de déchets
non triés, donc incinérés.

Des charges en très forte augmentation

Les derniers appels d'offres pour assurer le service ont révélé une hausse des prix de 50% ! Ils ont donc été annulés.

Le Conseil Communautaire a alors pris la décision d'associer la CCCS aux Communautés voisines d'Anglure, Esternay, Montmirail et Montmort pour constituer un marché unique de 35 000 habitants susceptible d'obtenir de meilleurs résultats aux appels d'offres.

Ce nouveau marché prendra effet au 1er octobre prochain.

Pour éviter une augmentation excessive de la TEOM, il faut réduire les charges en procédant à des modifications de service.

La collecte hippomobile

La collecte hippomobile avait été proposée par la société Sita Dectra en 2011 **au même prix** que la collecte par camion-benne. Elle a permis, à Sézanne, de créer une réelle animation autour du tri sélectif et d'améliorer les résultats.

Elle nécessite néanmoins le recours au camion pour récupérer les points de regroupement de la collecte et surtout, au vu du dernier appel d'offres, elle entraînerait un important surcoût (plus de 10% de la TEOM).

Ce service hippomobile ne pourra donc être poursuivi au-delà de fin février 2012 et on reviendra à Sézanne au système de collecte antérieur.

La collecte du verre de porte en porte



La CCCS est l'une des toutes dernières communautés de la Marne à collecter les verres de porte en porte.

Ce type de collecte est en effet extrêmement coûteux. Au vu du dernier appel d'offres, il nous obligerait à augmenter la TEOM de 30% pour en assurer le financement ! En outre, les résultats s'avèrent moins bons que ceux constatés avec un système d'apport volontaire dans des containers.

Toujours pour limiter la hausse de la TEOM, le Conseil Communautaire a décidé de mettre en place la récupération du verre par apport volontaire dans des conteneurs qui seront installés dans toutes les communes de la CCCS.

Ce changement interviendra le 1er octobre prochain dans le cadre du nouveau marché intercommunautaire.

Vous habitez depuis peu dans une des communes de la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais et vous ne connaissez pas toutes les règles du tri. N'hésitez pas à vous procurer le guide du tri, disponible dans votre mairie.

**Une question, une hésitation... ?
pour vous aider :
03 26 80 76 02 ou 03 26 80 46 30**

Dans les sacs jaunes surtout ne mettez pas :



Pots de yaourt,
de crème fraîche,
de fromage blanc,
barquettes en plastique



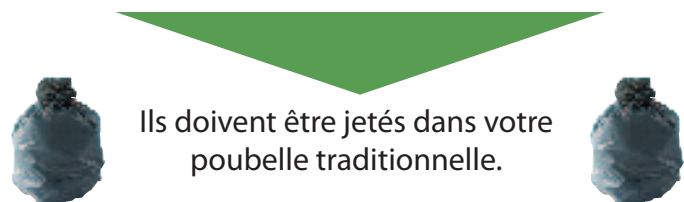
Emballages et plastiques,
sacs en papier



Mouchoirs jetables,
essuie-tout,
couches-culottes
papiers salis ou gras



Barquettes et emballages en
polystyrène, boîtes à œufs,
boîtes à kebab



Ils doivent être jetés dans votre
poubelle traditionnelle.

**Tous les produits de bricolage ou
d'entretien automobile doivent
être déposés à la déchèterie.**

Nous vous rappelons que les
sacs jaunes ne doivent être
utilisés que pour le tri sélectif.